

# Pollution de l'air par les particules PM10 (poussières) : lundi 15 juillet 2013

Une pollution de l'air par le polluant PM10 (poussières) est constatée dans le département aujourd'hui 15 juillet 2013 : le seuil d'information, fixé à 50µg/m3 a été dépassé à Marseille. Le seuil n'a pas été dépassé à Fos sur Mer mais les mesures sont prises à l'échelle du département.

Publié le mardi 16 juillet 2013

Une pollution de l'air par le polluant PM10 (poussières) est constatée dans le département aujourd'hui 15 juillet 2013 : le seuil d'information, fixé à 50µg/m3 a été dépassé à Marseille.

Le seuil n'a pas été dépassé à Fos sur Mer mais les mesures sont prises à l'échelle du département.

La Préfecture n'a pas déclenché de mesures d'urgence, cependant elle recommande notamment :

- de limiter l'usage des véhicules,
- de privilégier les transports en commun, et le covoiturage,
- (les industriels doivent aussi réaliser des efforts)
- d'éviter d'allumer des feux d'agrément (bois)

Elle rappelle que le brûlage à l'air libre de déchets est généralement interdit.

Dans les zones polluées, il est recommandé d'éviter les efforts physiques intenses pendant la journée en particulier pour les personnes sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques, allergiques ou souffrant de problèmes respiratoires ou cardiovasculaires) et de ne pas se confiner, ne pas modifier ses habitudes d'aération et de ventilation.

Pour demain, il existe un risque de pollution par les PM10.



**MAIRIE DE FOS-SUR-MER**  
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5  
13771 FOS-SUR-MER CEDEX  
TÉL. : **04 42 47 70 00**